



**COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE  
DE ROCBARON  
SÉANCE du 13 AVRIL 2018**

Nombre de Membres : 27  
En exercice ..... 27  
Présents ..... 18 (19)\*/(20)\*\*  
Votants ..... 24 (25)\*/(26)\*\*  
Absent(s) ..... 1  
Date de la convocation : 7 avril 2018  
Date de publication du compte rendu : 19 avril 2018

**L'AN DEUX MIL DIX HUIT ET LE TREIZE AVRIL à VINGT HEURES.**

Le Conseil Municipal de ROCBARON, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean Claude **FELIX**, Maire.

**Etaient Présent(e)s** : LAUMAILLER Jean-Luc, BUSAM Jean-Pierre, AGARD Gilles, SACCOMANNI Andrée, THENADEY François, PERRAUD Michel, VENTRE Lionel, AYASSE Boris, PIOLI Virginie, IANNETTI Sandra, THIEBAUD Brigitte, PISSY Yvonne, NONNON Bernard, QUINCHON Dominique, COIN Gilles, AMICE Sophie, BANCILHON Françoise.

\*LAVAUD Sylvain à partir du point 4  
\*\*BARTOLI Virginie à partir du point 17

**Absent(e)s représenté(e)s** : CHIQUERILLE Pascale représentée par FÉLIX Jean-Claude, BERTELLE Josselin représenté par LAUMAILLER Jean-Luc, MANOUSSO Gérard représenté par PISSY Yvonne, M'BATI Frédéric représenté par AGARD Gilles, MERLE Sandra représentée par SACCOMANNI Andrée, CHERPIN Annick-Andrée représentée par AMICE Sophie.

**Absente** : ZUBER Laëtitia.

**Secrétaires** : PIOLI Virginie, QUINCHON Dominique.

Les secrétaires de séance actent : 6 procurations, 18 présents. Le quorum est atteint.

**01- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 3 avril 2018**

Le procès-verbal étant en cours de rédaction celui-ci est retiré de l'ordre du jour.

**02- Compte rendu des décisions prises par le Maire en vertu de l'article L. 2122-22 du C.G.C.T.**

Néant à ce jour.

**03 - Créances irrécouvrables à admettre en non-valeur.**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur LAUMAILLER, adjoint aux finances, qui informe les membres du Conseil des demandes d'admission en non-valeur, émanant de la Trésorerie, portant sur des titres émis non recouverts.

Diverses créances sont devenues irrécouvrables et il convient de les admettre en non-valeur. Le montant s'élève à 71 044.02 €. La dépense est inscrite au B.P. 2018 pour 36 000 € à l'article 6541 et le solde sera à inscrire sur le budget 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **ADOpte l'exposé qui précède, à l'unanimité des membres présents et représentés.**

#### **04 - Vote de la subvention de fonctionnement 2018 au C.C.A.S.**

**\*Arrivée de M. Sylvain LAVAUD, les secrétaires de séance actent : 19 présents.**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Andrée SACCOMANNI, qui expose que afin d'équilibrer le budget du Centre Communal d'Action Sociale une subvention de fonctionnement pour l'exercice est nécessaire.

Par conséquent, le Conseil Municipal est invité à voter une subvention de 73 500 € au C.C.A.S.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ADOpte l'exposé ci-dessus à l'unanimité des suffrages exprimés.**

#### **05 - Budget Eau-Vote du compte de gestion 2017 du Trésorier Municipal**

M. le Maire donne la parole à M. Jean-Luc LAUMAILLER, adjoint aux finances qui rappelle, que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, le Conseil Municipal est invité à :

*Approuver le compte de gestion du budget annexe « EAU » du trésorier municipal pour l'exercice 2017. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, par 24 voix « POUR » et 1 « ABSTENTION » :

- **Approuve le compte de gestion du budget annexe « EAU » du trésorier municipal pour l'exercice 2017.**

#### **06 - BUDGET EAU : Vote du compte Administratif de l'ordonnateur exercice 2017**

Monsieur le Maire donne la parole à M. Jean-Luc LAUMAILLER, qui donne lecture du compte administratif. Monsieur le Maire quitte la séance du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal est invité à voter le compte administratif 2017 du budget annexe EAU qui s'établit ainsi :

<b>Section d'exploitation</b>	
Dépenses	137 182.71 €
Recettes	198 947.81 €
Recettes N-1	0.00 €
<b>Excédent de clôture</b>	<b>61 765.10 €</b>
<b>Section d'investissement</b>	
Dépenses	599 374.42 €
Recettes	372 428.90 €
Recettes Report N-1	283 882.54 €
<b>Excédent de clôture</b>	<b>56 937.02 €</b>

<b>Restes à réaliser</b>	
Dépenses	198 785.47 €
Recettes	295 307.00 €
<b>RÉSULTAT CUMULÉ</b>	
Solde d'exécution investissement	153 458.55 €
Solde d'exécution Exploitation + investissement	215 223.65 €

Après explications et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, par 22 voix « POUR » et 1 « ABSTENTION » :

Le Conseil Municipal ARRETE le compte administratif 2017 du budget annexe « EAU ».

**07- BUDGET EAU : Affectation de résultat 2017**

Monsieur le Maire donne la parole à M. Jean-Luc LAUMAILLER, qui expose :

VU la délibération du Conseil Municipal de ce jour approuvant le compte administratif 2017 du Maire,

**CONSIDÉRANT** qu'il convient d'affecter le résultat du compte administratif 2017 qui présente un résultat de clôture excédentaire en section d'exploitation de **61 765.10 €** et un résultat de clôture excédentaire en section d'investissement de **56 937.02 €** Monsieur LAUMAILLER, Adjoint aux finances propose l'affectation suivante pour le **budget annexe «EAU»** :

**Affectation de l'excédent de fonctionnement à la section de fonctionnement :**

- Article R002 Excédent d'exploitation reporté pour **61 765.10 €**

**Affectation de l'excédent d'investissement à la section d'investissement :**

- Article R 001. Reporté en section d'investissement pour **56 937.02 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOPTÉ** l'exposé qui précède à l'unanimité des suffrages exprimés, par 24 voix « POUR » et 1 « ABSTENTION ».

**08 - BUDGET EAU : Vote du Budget Primitif 2018**

Monsieur le Maire donne la parole à M. Jean-Luc LAUMAILLER, qui expose :

VU le débat d'orientation budgétaire en date du 03 avril 2018 retraçant notamment les principaux travaux prévus en 2018,

Monsieur LAUMAILLER invite le Conseil Municipal à :

- **ADOPTER** le budget primitif de l'exercice 2018 « EAU » tant en dépenses qu'en recettes, arrêté comme suit :

<b>BUDGET PRIMITIF 2018 « EAU »</b>		
<b>SECTION</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>EXPLOITATION</b>	264 980.79	264 980.79
<b>INVESTISSEMENT</b>	1031 132.82	1031 132.82
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	1 296 113.61	1 296 113.61

**Le Conseil Municipal, après explications et après en avoir délibéré, ADOPTE le Budget Primitif 2018 à l'unanimité des suffrages exprimés, par 24 voix « POUR » et 1 « ABSTENTION ».**

**09- BUDGET ASSAINISSEMENT - Vote du compte de gestion 2017 du Trésorier Municipal**

Monsieur le Maire donne la parole à M. Jean-Luc LAUMAILLER, qui rappelle que, le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, le Conseil Municipal est invité à approuver le compte de gestion du budget annexe « ASSAINISSEMENT » du trésorier municipal pour l'exercice 2017.

***Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, par 24 voix « POUR » et 1 « ABSTENTION ».***

➤ ***ADOPTE le compte de gestion susvisé,***

**10 - BUDGET ASSAINISSEMENT : Vote du compte administratif 2017 de l'ordonnateur**

Le Conseil Municipal est invité à voter le compte administratif 2017 du budget annexe ASSAINISSEMENT qui s'établit ainsi :

Monsieur le Maire quitte la séance du Conseil Municipal.

M. Jean-Luc LAUMAILLER donne lecture du compte administratif. Le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2017 du budget annexe ASSAINISSEMENT - qui s'établit ainsi :

<b>Section d'exploitation</b>	
Dépenses	792 117.23 €
Recettes	162 177.14 €
Recettes N-1	66 146.62 €
<b>Excédent de clôture</b>	<b>136 206.53 €</b>
<b>Section d'investissement</b>	
Dépenses	139 618.35 €
Recettes	73 662.66 €
Recettes Report N-1	598 978.45 €
<b>Excédent de clôture</b>	<b>533 022.76 €</b>
<b>Restes à réaliser</b>	
Dépenses	15 272.40 €
Recettes	47 361.00 €
<b>RÉSULTAT CUMULÉ</b>	
<b>Solde d'exécution investissement</b>	<b>565 111.36 €</b>
<b>Solde d'exécution Exploitation + investissement</b>	<b>701 317.89 €</b>

Après explications et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ARRETE le compte administratif 2017 du budget annexe « ASSAINISSEMENT », à l'unanimité des suffrages exprimés, par 22 voix « POUR » et 1 « ABSTENTION ».

#### **11 - BUDGET ASSAINISSEMENT - Affectation de résultat 2017**

Monsieur le Maire donne la parole à M. Jean-Luc LAUMAILLER qui expose :

VU la délibération du Conseil Municipal de ce jour approuvant le compte administratif 2017 du Maire,

**CONSIDÉRANT** qu'il convient d'affecter le résultat du compte administratif 2017 qui présente un résultat de clôture excédentaire en section d'exploitation de **136 206.53 €** et un résultat de clôture excédentaire en section d'investissement de **533 022.76 €**, Monsieur LAUMAILLER, Adjoint aux finances propose l'affectation suivante pour le **budget annexe «ASSAINISSEMENT»** :

##### **Affectation de l'excédent :**

- Article R 002 Résultat reporté en section d'exploitation pour **136 206.53 €**

##### **Affectation de l'excédent de la section d'investissement :**

- Article R 001. Reporté en section d'investissement pour **533 022.76 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOPTÉ** l'exposé qui précède à l'unanimité des suffrages exprimés, **24 voix « POUR »** et **1 « ABSTENTION »**.

#### **12 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT – Vote du Budget Primitif 2018**

Monsieur le Maire donne la parole à M. Jean-Luc LAUMAILLER qui expose :

VU le débat d'orientation budgétaire en date du 13 mars 2017 retraçant notamment les principaux travaux prévus en 2017,

Monsieur LAUMAILLER invite le Conseil Municipal à

**ADOPTER le budget primitif de l'exercice 2018 « ASSAINISSEMENT » tant en dépenses qu'en recettes, arrêté comme suit :**

<b>BUDGET PRIMITIF 2018 « ASSAINISSEMENT »</b>		
<b>SECTION</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>EXPLOITATION</b>	<b>256 181.07</b>	<b>256 181.07</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>794 754.55</b>	<b>794 754.55</b>
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>1 050 935.62</b>	<b>1 050 935.62</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOPTÉ** l'exposé qui précède à l'unanimité des suffrages exprimés, par **24 voix « POUR »** et **1 « ABSTENTION »**.

#### **13 - BUDGET ZAC & LOTISSEMENTS : Vote du compte de gestion 2017 du Trésorier**

M. le Maire donne la parole à M. Jean Luc LAUMAILLER qui rappelle le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, le Conseil Municipal est invité à :

Approuver le compte de gestion du budget annexe « ZAC & LOTISSEMENTS» du trésorier municipal pour l'exercice 2017. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, par 24 voix « POUR » et 1 « ABSTENTION ».**

- **Approuve le compte de gestion du budget annexe « ZAC & LOTISSEMENTS » du trésorier municipal pour l'exercice 2017.**

#### **14- BUDGET ZAC & LOTISSEMENTS : Vote du Compte Administratif 2017 du Maire**

Monsieur le Maire donne la parole à M. Jean Luc LAUMAILLER qui donne lecture du compte administratif.

Monsieur le Maire quitte la séance du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal est invité à voter le compte administratif communal 2017 du budget annexe ZAC & LOTISSEMENTS qui s'établit ainsi :

<b>Section de fonctionnement</b>	
Dépenses	0.00 €
Recettes	0.00 €
<b>Déficit de fonctionnement reporté N-1</b>	
	13 284.36 €
<b>Déficit de clôture</b>	<b>13 284.36 €</b>
<b>Section d'investissement</b>	
Dépenses	
Recettes	
Déficit d'investissement Report N-1	367 834.74 €
<b>Déficit de clôture</b>	<b>367 834.74 €</b>
<b>Restes à réaliser</b>	
Dépenses	0.00 €
Recettes	
<b>RÉSULTAT CUMULÉ</b>	
<b>Solde d'exécution investissement</b>	<b>367 834.74 €</b>
<b>Solde d'exécution Exploitation + investissement</b>	<b>381 119.10 €</b>

Après explications et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ARRETE le compte administratif 2017 du budget annexe « ZAC & LOTISSEMENTS», par 17 voix « POUR » et 6 « ABSTENTIONS ».

## **15- BUDGET ZAC & LOTISSEMENTS : Affectation de résultat 2017**

Monsieur le Maire donne la parole à M. Jean Luc LAUMAILLER qui expose :

VU la délibération du Conseil Municipal de ce jour approuvant le compte administratif 2017 du Maire,

**CONSIDÉRANT** qu'il convient d'affecter le résultat du compte administratif 2017 qui présente un résultat de clôture déficitaire en section de fonctionnement de **13 284,36 €** et un résultat de clôture déficitaire en section d'investissement de **367 834,74 €**, Monsieur LAUMAILLER, Adjoint aux finances propose l'affectation suivante pour le **budget annexe « ZAC & LOTISSEMENTS »** :

- **D 002 Résultat de fonctionnement reporté – 13 284,36 €**
- **D 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté – 367 834,74 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 19 voix « POUR » et 6 « ABSTENTIONS » **ADOpte** l'exposé qui précède.

## **16- BUDGET ZAC & LOTISSEMENTS : Vote du Budget Primitif 2018**

M. le Maire donne la parole à M. Jean Luc LAUMAILLER qui expose :

VU le débat d'orientation budgétaire en date du 03 avril 2018 ;

Monsieur LAUMAILLER invite le Conseil Municipal à :

- **ADOPTER le budget primitif de l'exercice 2018 « ZAC & LOTISSEMENTS » tant en dépenses qu'en recettes, arrêté comme suit :**

<b>BUDGET PRIMITIF 2018 « ZAC &amp; LOTISSEMENTS »</b>		
<b>SECTION</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>EXPLOITATION</b>	400 000.00	400 000.00
<b>INVESTISSEMENT</b>	386 715.64	386 715.64

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte** le Budget Primitif 2018, par 19 voix « POUR » ; 5 voix « CONTRE » et 1 « ABSTENTION ».

## **17- BUDGET PRINCIPAL : Vote du Compte de Gestion 2017 du Trésorier exercice 2017**

**\*\*Arrivée de Mme BARTOLI Virginie, les secrétaires de séance actent : 20 présents.**

M. le Maire donne la parole à M. LAUMAILLER qui rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, le Conseil Municipal est invité à :

**Approuver le compte de gestion du BUDGET PRINCIPAL du trésorier municipal pour l'exercice 2017. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, par 25 voix « POUR » et 1 « ABSTENTION »,

- **Approuve le compte de gestion du budget principal de la Commune du trésorier municipal pour l'exercice 2017.**

## **18 - BUDGET PRINCIPAL : Vote du Compte Administratif du Maire**

Monsieur le Maire donne la parole à M. Jean Luc LAUMAILLER qui donne lecture du compte administratif.

Monsieur le Maire quitte la séance du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après explications, est invité à voter le compte administratif 2017 du BUDGET PRINCIPAL qui s'établit ainsi :

<b>Section de fonctionnement</b>	
Dépenses	4 329 150.50
Recettes	4 868 653.20
Recettes N-1	
<b>Excédent de clôture</b>	<b>539 502.70</b>
<b>Section d'investissement</b>	
Dépenses	893 386.80
Dépenses Report N-1	147 337.10
Recettes	1 112 021.19
Recettes Report N-1	
<b>Excédent de clôture</b>	<b>71 297.29</b>
<b>Restes à réaliser</b>	
Dépenses	136 066.81
Recettes	99 527.32

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ARRETE** le compte administratif 2017 du budget principal de la Commune à l'unanimité des suffrages exprimés, par 19 voix « **POUR** » et 5 « **ABSTENTIONS** ».

## **19- BUDGET PRINCIPAL - Affectation de résultat 2017**

M. le Maire donne la parole à M. Jean Luc LAUMAILLER qui expose :

VU la délibération du Conseil Municipal de ce jour approuvant le compte administratif 2017 du Maire,

**CONSIDÉRANT** qu'il convient d'affecter le résultat du compte administratif 2017 qui présente un résultat de clôture excédentaire en section de fonctionnement de **539 502.70 €** et un résultat de clôture excédentaire en section d'investissement de **71 297.29 €**, Monsieur LAUMAILLER, Adjoint aux finances propose l'affectation suivante pour le **BUDGET PRINCIPAL** :

### **Affectation de l'excédent de fonctionnement :**

- Article 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé pour **439 502.70 €**
- Article R002 Résultat reporté en section de fonctionnement pour **100 000 €**

### **Affectation de l'excédent d'investissement :**

- Article R001. Reporté en recettes de la section d'investissement pour **71 297.29 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte** l'exposé qui précède à l'unanimité des suffrages exprimés, par 25 voix « **POUR** » et 1 « **ABSTENTION** ».

## **20- Vote des Taux d'Imposition des Taxes Directes Locales pour 2018**

M. le Maire donne la parole à M. LAUMAILLER qui expose :

VU l'état n° 1259 COM portant notification des bases nettes d'imposition des quatre taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la commune pour l'exercice 2018.



Considérant que la commission des finances propose de ne pas changer les taux d'imposition des 3 taxes ;

**Les taux sont les suivants pour l'année 2018 :**

- **Taxe d'habitation : .....12.72 %**
- **Taxe foncière bâti : ..... 19.48 %**
- **Taxe foncière non-bâti : 81.45 %**

**Le Conseil Municipal OUI l'exposé de son rapporteur et l'ADOPTE par 21 voix « POUR » ; 3 voix « CONTRE » et 2 « ABSTENTIONS ».**

#### **21- BUDGET PRINCIPAL : Vote du Budget Primitif 2018**

M. le Maire donne la parole à M. Jean Luc LAUMAILLER qui expose :

VU le débat d'orientation budgétaire en date du 3 avril 2018 retraçant notamment les principaux travaux prévus en 2018,

Monsieur LAUMAILLER invite le Conseil Municipal à :

***ADOPTER le BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL de l'exercice 2018 tant en dépenses qu'en recettes, arrêté comme suit :***

<b>BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2018</b>		
<b>SECTION</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>EXPLOITATION</b>	4 910 530.27	4 910 530.27
<b>INVESTISSEMENT</b>	2 047 214.45	2 047 214.45
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	6 957 744.72	6 957 744.72

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ADOPTE le Budget Primitif 2018 par 21 voix « POUR » et 5 voix « CONTRE ».**

#### **22- Approbation de la convention de gestion administrative et technique entre le SIA et la commune de ROCBARON**

M. le Maire expose :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5212-1 et suivants ; l'article L5211-4-1 et suivants ;

Considérant que le SIVU d'Assainissement de ROCBARON-FORCALQUEIRET, dans un souci d'économie et de réactivité, désire confier à la Commune de ROCBARON, l'opérationnalité de réaliser certains travaux en régie nécessaires à la structure (travaux d'entretien, petits travaux d'investissements et travaux administratifs nécessitant des moyens humains et en matériels que ne possède pas le SIVU);

Considérant que la Commune de ROCBARON doit être remboursée des diverses dépenses engagées pour le compte du syndicat ;

**Le Conseil Municipal est invité à :**

- **ADOPTER** l'exposé qui précède
- **AUTORISER M. LAUMAILLER** à signer la convention ci-annexée
- **S'ENGAGER** à inscrire les crédits nécessaires au **Budget Primitif 2018** et aux budgets suivants tant en dépenses qu'en recettes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés.

- **ADOPTÉ** l'exposé qui précède,
- **AUTORISE M. LAUMAILLER** à signer la convention ci-annexée
- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires au **Budget Primitif 2018** et aux budgets suivants tant en dépenses qu'en recettes.

**23 – Questions orales.**

M. le Maire apporte les réponses aux différentes questions orales.

La séance est levée à 21 h 21.

Le Président,  
Jean Claude FELIX

